

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
Séance du 31 mars 2026**
*République Française
Commune de La Grande Paroisse
Seine et Marne*

L'an deux mil vingt-six, le trente-et-un mars, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis en mairie sur la convocation en date du 24 mars 2026 et sous la présidence de M. Emmanuel LEDOUX, Maire.

Sur les 23 membres du conseil municipal, 23 votants.

21 étaient présents : QUORUM ATTEINT : Emmanuel LEDOUX, **Maire**, Laurence SIMON, Serge COURROUX, Joëlle CROCHET, Jean-Luc EVEN, Danièle MARTINET CONTANT, Jean RIFFAUD, **adjoints**, Jibraïl AMRI, Dimitri ARNOULD, Malory AUMONT, Doris BERDUGO, Dayana CHEDEMBRUM, Jean-Claude GALLOIS, Axelle GINEAU, Emilie GIRAUD, Emmanuel LABADILLE, Simon LESIMPLE, Vincent ROCHER, Adeline SALGUEIRO VIDAL, Sylvie SIMOES, Amélie WILM, **conseillers municipaux**.

2 étaient absents représentés : Fabrice AUBERT par Jean Riffaud, Sandrine GERIN par Adeline Salgueiro Vidal.

Mme Danièle MARTINET CONTANT a été désignée secrétaire de séance.

DEL202616 : INDEMNITES DES ELUS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L2123-24-1, le conseil doit fixer les indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire, d'adjoints et de conseillers municipaux délégués, dans la limite de l'enveloppe budgétaire, constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux.

Le Maire entendu,

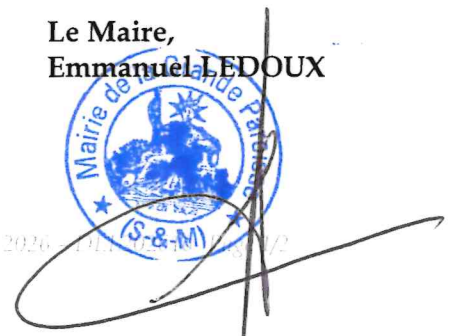
Le conseil municipal décide, à l'unanimité,

1. De mettre en place, à compter du 16 mars 2026, les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints et de conseillers délégués, conformément au tableau annexé.
2. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.
3. D'adresser ampliation de la présente délibération au Contrôle de Légimité de Seine et Marne.

Ainsi fait et délibéré,
Fait à La Grande Paroisse, le 1^{er} avril 2026.
**La secrétaire de séance,
Danièle MARTINET CONTANT**

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Emmanuel LEDOUX**



Annexe à la délibération DEL202616 du 31 mars 2026**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MAIRE,
ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX**Arrondissement : **PROVINS**Canton de **Montereau Fault Yonne**Commune de **La Grande Paroisse**

	01/01/2020	01/01/2026
POPULATION (totale au dernier recensement) :	2886	2943

I. MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

indemnité maximale du maire + total des indemnités maximales des adjoints

(ayant délégation de fonctions) =**7 562,54 €****II. INDEMNITES ALLOUEES****A. Maire**

Emmanuel LEDOUX, Maire	Indice brut 1027	51,95%	2 135,42 €
------------------------	------------------	--------	------------

B. Adjoints au maire délégués

Laurence SIMON 1ère Adjointe	Indice brut 1027	5,30%	217,86 €
Serge COURROUX, 2ème Adjoint	Indice brut 1027	17,50%	719,34 €
Joëlle CROCHET, 3ème Adjointe	Indice brut 1027	17,50%	719,34 €
Jean-Luc EVEN, 4ème Adjoint	Indice brut 1027	17,50%	719,34 €
Danièle MARTINET CONTANT, 5ème Adjointe	Indice brut 1027	17,50%	719,34 €
Jean RIFFAUD, 6ème Adjoint	Indice brut 1027	17,50%	719,34 €

C. Conseillers municipaux titulaires d'une délégation

ARNOULD Dimitri	Indice brut 1027	1,35%	55,49 €
SIMOES Sylvie	Indice brut 1027	1,35%	55,49 €
AUBERT Fabrice	Indice brut 1027	3,50%	143,87 €
AUMONT Malory	Indice brut 1027	3,50%	143,87 €
BERDUGO Doris	Indice brut 1027	3,50%	143,87 €
CHEDEMBRUM Dayana	Indice brut 1027	3,50%	143,87 €
GALLOIS Jean Claude	Indice brut 1027	3,50%	143,87 €
GINEAU Axelle	Indice brut 1027	3,50%	143,87 €
GIRAUD Emilie	Indice brut 1027	3,50%	143,87 €
LABADILLE Emmanuel	Indice brut 1027	3,50%	143,87 €
WILM amélie	Indice brut 1027	6,00%	246,63 €

D. MONTANT TOTAL ALLOUE

indemnité du maire + indemnités des adjoints et des conseillers municipaux

(ayant délégation de fonctions) =**7 458,54 €**La secrétaire de séance
Danièle MARTINET CONTANTLe Maire,
Emmanuel LEDOUX
